

# Le travail n'est pas une marchandise : seul le tripartisme mène vers l'avenir

---

Droit du travail, Mesures d'accompagnement / libre circulation des personnes | Communiqués de presse  
Écrit par Luca Cirigliano

---

## Déclaration tripartite sur le futur du travail et du partenariat social

Sans l'inclusion des syndicats, il n'est pas possible de maîtriser avec succès les défis survenant dans les domaines du travail, de la numérisation et des oeuvres sociales. Une Déclaration tripartite sur le futur du travail et du partenariat social en Suisse à l'ère de la numérisation de l'économie, signée aujourd'hui à Berne par les partenaires sociaux, le Conseiller fédéral Johann Schneider-Amman et le Directeur général du Bureau international du travail Guy Rider, vient le confirmer.

La Déclaration affirme qu'un dialogue constructif d'égal à égal contribue durablement à la prospérité, à un monde du travail décent et à l'essor de la Suisse. Selon la Déclaration, un partenariat social vivant inclut le système des conventions collectives de travail, les solutions paritaires pour la sécurité au travail et la protection de la santé, la formation et la formation continue ainsi que la prévoyance vieillesse.

Pour pouvoir relever les défis existants, il est indispensable « que notre partenariat social fonctionne efficacement pour protéger les conditions de travail et salariales en Suisse », relève la Déclaration. En fait partie en particulier « l'implication des partenaires sociaux dans les instances tripartites de régulation du marché du travail ». Pour les syndicats, c'est là une confirmation supplémentaire qu'il faut renforcer et non pas affaiblir les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes.

Pour les organisations de travailleurs et travailleuses, il est aussi important que la Déclaration affirme « que les normes ratifiées de l'OIT sont contraignantes pour la Suisse et qu'elles guident son engagement », comme le Tribunal fédéral l'a aussi indiqué récemment dans un jugement de principe. A cet égard, la Suisse a encore un grand besoin de rattrapage: elle n'a, par exemple, toujours pas mis en oeuvre les recommandations de l'OIT pour améliorer la protection contre les licenciements antisyn-dicaux.

L'OIT a comme principe que « le travail n'est pas une marchandise » et fête son centenaire en 2019 en tant que la plus ancienne organisation de l'ONU. La Suisse aura l'honneur de présider la Conférence internationale du travail l'année du centenaire. Fondé pour garantir la paix mondiale pour tous par le biais de meilleures conditions de vie et de travail, le rôle de l'OIT ne saurait aussi aujourd'hui être surestimé. L'OIT veut empêcher au moyen de normes sociales reconnues au niveau mondial que des entreprises se procurent des avantages dans le commerce international en démantelant les droits des travailleurs et en détériorant les conditions de travail. La Suisse le fait à son échelle avec un partenariat social qui fonctionne et les mesures d'accompagnement. Il est donc d'autant plus important que notre pays se montre digne de l'honneur qui lui est fait en ce centenaire et mette enfin en oeuvre les prescriptions de l'OIT concernant la protection contre le licenciement.